



Formation bi-qualifiante  
au BP JEPS - Brevet Professionnel de la  
Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

## **ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**

et au BP JEPS - Brevet Professionnel de la  
Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

## **ANIMATION SOCIALE**

**Formation ouverte  
à L'APPRENTISSAGE**

**2020 - 2022**

### **LE METIER**

Ces animateurs socio-sportifs polyvalents utilisent les APS dans un processus d'accompagnement de la santé (physique, mentale et sociale) des personnes. Cette approche nécessite d'inscrire sa pratique professionnelle au sein d'une équipe pluridisciplinaire. La plus-value de cette formation est l'amélioration de l'employabilité des animateurs formés par une connaissance professionnelle du secteur sportif et du secteur médico-social.

### **OU EXERCE-T-IL ?**

Ce métier peut s'exercer au sein des associations de quartiers, des hôpitaux, des maisons d'accueil temporaire, des établissements pénitentiaires, des établissements éducatifs, des maisons de convalescence, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des associations humanitaires, des collectivités territoriales...

### **CONTENU DE LA FORMATION**

La formation vise à accompagner les stagiaires à l'acquisition de ces deux diplômes. Elle est dispensée avec l'objectif de valoriser les compétences complémentaires de ces diplômes pour travailler auprès des publics fragilisés avec principalement le support des activités physiques et sportives.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation et analyses, des mutualisations de pratiques, des visites de structures, des projets organisés au CREPS avec le public ciblé.

### **CONDITIONS D'ACCES ET TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION (TEP)**

**Date** : 08 juin 2020 au CREPS de Poitiers ou 26 août 2020 à Limoges

- **être âgé(e) de 18 ans à la date des épreuves d'exigence préalables à la mise en situation pédagogique (15/10/2020)**
- **être titulaire du PSC 1** (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- **un test d'habileté motrice** (schéma ci-joint)
- **un test navette « Luc Léger »** (palier 6 pour les femmes : entendre palier 7, palier 8 pour les hommes : entendre palier 9). Dispenses possibles (voir tableau des dispenses ci-joint)
- **justifier de 200 heures d'expérience dans le champ de l'animation** (instruction du dossier pédagogique) - voir document des dispenses possibles ci-joint

La réussite à ces TEP est obligatoire pour accéder aux épreuves de sélection.

### **EPREUVES DE SELECTION**

**Dates** : 07 et 08 septembre 2020 au CREPS de Poitiers

**Nature** : - un écrit (dispense pour les stagiaires possédant le baccalauréat ou un diplôme équivalent ou supérieur)

- un entretien de 30' visant à vérifier les aptitudes du stagiaire à suivre cette formation (motivation, projet professionnel, expérience, recherche de structure(s) d'alternance...).
- instruction du dossier pédagogique

Les candidats admis devront suivre la phase de positionnement.

## POSITIONNEMENT

**Dates :** 09 septembre 2020

Cette phase permet à chaque stagiaire de faire valoir les acquis de son expérience professionnelle et de son parcours de formation antérieure au regard du référentiel de certification de la formation afin de bénéficier éventuellement d'allègement(s) de formation.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

**Dates extrêmes :** 05 octobre 2020 au 03 mars 2022

**Durée :** 760 heures en centre de formation (dont 64 heures de formation à distance)  
+ 600 heures en structure d'accueil

**Dans le cadre du stage pédagogique**, le stagiaire devra être en mesure de participer au fonctionnement de la structure, de s'associer à l'équipe professionnelle ou bénévole, de proposer un projet d'animation en lien avec le projet de la structure, de proposer des progressions pédagogiques dans le champ des activités physiques d'entretien corporel (renforcement musculaire, mobilité articulaire, entretien des capacités cardio-vasculaires, équilibre, coordination...), dans le champ des activités et jeux sportifs (activités collectives, jeux d'opposition, jeux de raquettes...) et dans le champ des activités physiques de pleine nature (randonnées, jeux d'orientation...) et également sur des activités autres que sportives.

**Les semaines en centre de formation** : 32 heures hebdomadaires du lundi au jeudi - voir calendrier.

## ASPECTS FINANCIERS

- **Frais administratifs : 20 €** (non remboursables sauf cas de force majeure)
- **Coût pédagogique de la formation**
  - Formation prise en charge : **9,40 €** de l'heure soit **7 144 €**
  - Formation autofinancée par le stagiaire : **7,20 €** de l'heure soit **5 472 €**

- **Tarif hébergement – restauration** : voir fiche « Hébergement – Restauration »

(Différents dispositifs peuvent permettre la prise en charge des frais pédagogiques, notamment le **contrat d'apprentissage** mis en place en Nouvelle Aquitaine)

## RENSEIGNEMENTS

- Responsable pédagogique : Isabelle CHAMPALOU  
[isabelle.champalou@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:isabelle.champalou@creps-poitiers.sports.gouv.fr) - Tél : 07 63 78 18 52
- Secrétariat formation : Sandrine FREMONT  
[sandrine.fremont@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:sandrine.fremont@creps-poitiers.sports.gouv.fr) - Tél : 05 49 36 06 15

**Date limite d'inscription :**

**07 août 2020**

